

Actions en justice - 2023

Publié le 29 décembre 2023 sur le site d'Ibuka France

Dès le début de l'année 2023, nous avons eu deux affaires en correctionnel :

L'affaire Farnel : il y a eu deux citations directes, l'une contre Etienne Nsanzimana en tant que directeur de la publication du site d'Ibuka France, l'autre à l'encontre d'Eric Nzabihimana. Etienne a été relaxé mais Monsieur Farnel a relevé appel de cette décision, et la citation d'Eric sera appelée à une première audience le 28 novembre 2025.

L'affaire Natasha Polony, Ibuka France a été déboutée.

Et trois procès en cour d'Assises :

L'affaire Philippe Hategekimana : Après deux mois d'audiences, la Cour d'assises de Paris l'a condamné, **le 28 juin 2023**, à la réclusion criminelle à perpétuité pour génocide et crimes contre l'Humanité, pour sa participation au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, il a fait appel de sa condamnation.

L'affaire Sosthène Munyemana : le 20 décembre 2023, il a été condamné à 24 ans d'emprisonnement assorti de 8 ans de sûreté. Il a fait appel. Cet ancien gynécologue de Butare était accusé d'être gravement impliqué dans les massacres commis sur la colline de Tumba, la colline d'Espérance Patureau. Il a quitté cette colline en juin 1994 et s'est réfugié en France. Il vivait avec sa famille et travaillait dans la région de Bordeaux. Une première plainte avait été déposée contre lui déjà en 1995, mais il n'a été jugé qu'en 2023 ! Six mois avant, il avait pris sa retraite ! Pour nous, les parties civiles, pour tous les rescapé-es de Tumba, nous sommes au moins satisfait (e)s qu'il ait pu être jugé, même aussi tard ! Les rescapé-es de Tumba sont reconnu-es enfin par la justice et la mémoire des victimes est honorée ! c'est l'essentiel car aucune justice ne pourra jamais être à la hauteur des souffrances infligées ! A propos de son rôle à Tumba, Monsieur le Président lui a adressé ces

mots : « en participant à l'échelle de Tumba et de la préfecture de Butare au génocide, vous avez participé au génocide des Tutsi sur tout le Rwanda qui a coûté la vie à plus d'un million de femmes, d'hommes, d'enfants, de vieillards simplement parce qu'ils étaient Tutsi. Vous étiez impliqué dans la politique génocidaire. Médecin, vous avez trahi votre serment. Vous avez abusé de l'influence que donnait votre notabilité. Vous avez fait partie d'un petit groupe d'individus qui a organisé et piloté au quotidien le génocide des Tutsi sur Tumba... ». Parmi ces victimes de Tumba, il y avait huit personnes de ma famille (Espérance Patureau) : mes parents, mes deux petites sœurs et mes quatre petits frères ainsi que la belle-famille de mon petit frère. Puisqu'il a décidé de faire appel, il faut s'armer de patience pour tout recommencer à zéro. Nous avons passé des moments durs et nous saluons le courage des rescapé-es qui sont venu-es témoigner !!

L'affaire Rwamucyo, le procès est prévu pour l'automne 2024.

En appel : Nous attendons le procès de Claude Muhayimana. Le procès en appel concernant feu Bucyibaruta n'aura pas lieu suite au décès de l'accusé.

Enfin, en attente : plusieurs dossiers sont en cours d'instruction. Parmi eux : Kayondo, Safari, Kayumba et Mbarushimana, etc..

Pour plus d'information, les résumés des audiences consultables sur le site du CPCR :

<https://www.collectifpartiescivilesrwanda.fr/>

<https://www.ibuka-france.org/actions-en-justice-2023/>